



Horizon 28

Bulletin d'information pour les personnes migrantes à Genève

Une nouvelle collaboratrice à l'accueil

Depuis janvier 2025, **Catia Antunes** a rejoint notre équipe et travaille aux côtés de Jacqueline Casella à la permanence d'accueil et d'information du CCSI. Catia parle portugais, français, anglais et espagnol. Jacqueline et Catia vous offrent un accueil respectueux et des informations adaptées à votre situation.

En étroite collaboration avec les assistant-e-s sociaux-ales, elles vous orientent auprès des consultations appropriées au sein de notre association, ou vers des partenaires et services du réseau genevois.

Séances d'information

Plusieurs fois par année, le CCSI organise des séances d'information collectives en plusieurs langues sur une grande diversité de thèmes. Ces séances sont **gratuites, ouvertes à toutes et tous et sans inscription**.

Pour connaître les sujets, les dates et les langues des prochaines séances, vous pouvez vous référer aux écrans dans nos salles d'attente ou consulter la page « Aide et information » de notre [site internet](#), où un onglet est dédié aux séances.

Veillez à **toujours vérifier** quelques jours avant la séance si la date et l'heure n'ont pas changé !

Activités parascolaires et restaurants scolaires

Selon votre revenu, vous avez droit à la **gratuité** pour les activités du

parascolaire, où que vous habitiez à Genève. Le CCSI peut vous aider à faire la demande. Attention, il faut faire la demande à chaque rentrée scolaire. Selon la commune où vous vivez et vos revenus, des aides sont aussi proposées pour le restaurant scolaire. Demandez au CCSI si une telle aide est possible pour vous.

Attention : vous devez **toujours annoncer** au parascolaire si votre enfant va être absent au repas de midi ou à l'accueil après 16h. Si vous ne le faites pas, vous risquez de perdre la prise en charge.

Inscriptions 2025-2026

Les inscriptions pour le parascolaire et pour les restaurants scolaires ont lieu **entre le 23 mars et le 6 mai 2025** inclus.

NE MANQUEZ PAS CES DATES – sinon votre enfant ne pourra pas commencer à la rentrée !

Comme l'année passée, les parents qui n'ont pas de compte e-démarches peuvent passer par la ligne téléphonique. Plus d'informations sur le site www.giap.ch

Ecole primaire: inscription

Chaque enfant habitant à Genève a le droit et le devoir d'aller à l'école, que la famille ait ou non un permis de séjour. Cette année, tous les **enfants nés avant le 31.07.2021** commenceront l'école le 18.08.2025.

Les inscriptions pour l'année 2025-2026 auront lieu la semaine **du 3 mars au samedi 8 mars 2024**. Vous devez contacter par téléphone la direction de l'école la plus proche de votre domicile.

Pour être scolarisé, votre enfant doit avoir une assurance maladie. Le CCSI s'occupe de cette démarche pour les enfants sans permis de séjour. Prenez rendez-vous, venez avec votre pièce d'identité et celle de votre enfant ainsi que votre adresse. Il/elle pourra commencer l'école dès que vous aurez fait les démarches au CCSI.

Activités extra-scolaires

Vous cherchez une activité pour votre enfant en-dehors des heures d'école ? Vous ne savez pas comment organiser la garde de votre enfant pendant les vacances scolaires ? Vous voulez savoir s'il existe des aides pour payer ces activités ?

Le CCSI a préparé des documents qui expliquent les différentes possibilités pour votre enfant, et vous aident à trouver les informations nécessaires. N'hésitez pas à demander ce document lors de votre prochaine visite au CCSI, ou à le consulter sur notre [page spéciale](#).

Crèches

Il est très difficile de trouver une place en crèche à Genève. Le CCSI peut vous aider à augmenter vos chances d'en obtenir une, mais sans garantie. Si vous habitez ou travaillez en ville de Genève, adressez-vous au Bureau



d'Information de la Petite Enfance (BIPE), rue du Cendrier 8. Sinon, rendez-vous au service de la petite enfance de votre commune. Si un tel service n'existe pas là où vous habitez, faites une pré-inscription dans les crèches les plus proches de votre domicile et/ou de votre lieu de travail. Vous devrez présenter la police d'assurance de votre enfant.

Le CCSI peut écrire une lettre pour appuyer votre demande, mais sans promesse de résultat: prenez rendez-vous auprès de la consultation *Enfance, éducation et santé*. Le coût de la garderie dépend de votre revenu. Il n'existe actuellement pas d'aides pour payer ces mensualités.

Subside d'assurance maladie

Le subside pour l'assurance maladie doit être demandé chaque année, avant le 30 novembre. Si ce n'est pas déjà fait, prenez rendez-vous rapidement au CCSI pour le demander. Attention, plusieurs documents sont nécessaires pour cette démarche. Demandez à la réception quels documents amener au rendez-vous. Si vous avez un permis ou que vous êtes imposée à la source, signalez-le quand vous prenez rendez-vous.

Dès que vous recevez le subside, merci d'apporter une copie à la réception du CCSI.

Le subside **couvre au maximum 128.- de la prime d'assurance des enfants**. Tous les mois vous devrez payer ce qui dépasse de ce montant.

L'enregistrement de votre subside par l'assurance maladie prend du temps. Dans l'intervalle, le mieux est de payer vous-même les premières factures de primes (qui vous seront remboursées par la suite). Si vous ne pouvez pas payer, il faut contacter l'assurance ou le CCSI pour essayer de bloquer les factures.

Attention ! Le subside de l'assurance maladie ne couvre pas les assurances complémentaires (LCA), qui ne sont pas obligatoires et sont donc à votre charge.

Rectification de l'impôt à la source

Votre demande de rectification d'impôt à la source pour 2024 doit être envoyée **au plus tard le 31 mars 2025 à minuit**.

Vous recevrez un formulaire nominatif chez vous qu'il faudra remplir et signer, puis envoyer à l'adresse suivante :

Administration fiscale et cantonale

Service de l'impôt à la source
Case postale 3937
1211 Genève 3

Examen de français pour la demande de régularisation

Il est impératif que l'examen que de français que vous choisissez de passer pour votre demande de permis de séjour soit le **test fide** et non pas un autre examen linguistique. L'examen *fide* est **reconnu par les autorités suisses** et est considéré comme **une preuve valable de votre compétence linguistique en français**.

Nous vous recommandons donc de vous assurer que vous passez le test *fide* avant de soumettre votre demande régularisation en Suisse. Ce test est aussi reconnu pour d'autres procédures de permis.

Vous trouverez des informations détaillées sur les dates, les centres d'examen et les modalités d'inscription sur le site officiel <https://fide-service.ch>.

Allocations familiales

A partir du 1^{er} janvier 2025, le **saire brut déclaré** pour avoir droit aux allocations familiales est de **630.- par mois**.

Vous trouverez toutes les d'informations nécessaires sur : www.ocas.ch/af



CETTE ANNEE, LE CCSI FETE SES 50 ANS...

et nous souhaitons célébrer **AVEC VOUS** cet anniversaire !

RESERVEZ la date du 24 mai
pour une FETE qui aura lieu à l'Espace (chemin du 23-Août 1)

Plus d'informations à suivre sur les écrans de nos salles d'attente, sur notre site www.ccsi.ch/50-ans ou notre nouvelle [page Facebook](#).

A très bientôt !

